

## Signature du Pacte de Paris sur l' eau et l' adaptation au changement climatique

La prochaine conférence des parties (COP) sur le climat se réunira du 30 novembre au 11 décembre 2015 à Paris. A cette occasion, les acteurs de l'eau se mobilisent pour que l'eau soit d'avantage prise en compte dans les négociations comme facteur d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et ont permis d'organiser, au sein de l'espace des négociations, une demi-journée « eau et adaptation au changement climatique », le 2 décembre.

Dans ce cadre, sera présenté et signé symboliquement le *Pacte de Paris sur l'eau et l'adaptation au changement climatique dans les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères*, préparé par le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB). Le texte, produit en annexe à la présente note, porte uniquement sur l'eau et l'adaptation au changement climatique dans les bassins, et est organisé de la manière suivante :

- La première partie décrit le contexte et fournit des principes généraux pour l'eau et l'adaptation au changement climatique dans les bassins.
- La deuxième partie énumère les engagements (non juridiquement contraignants) pour l'eau et l'adaptation au changement climatique dans les bassins.
- Une annexe permet la présentation de projet(s) concret(s) illustrant de nouveaux engagements pour l'eau et l'adaptation au changement climatique dans les bassins. La version complétée par l'Etablissement, renvoyant vers l'initiative ligérienne d'adaptation aux impacts du changement climatique, est produite en annexe.

En effet, afin de marquer l'engagement de l'Etablissement public Loire depuis 2007 dans le cadre de l'initiative ligérienne d'adaptation aux impacts du changement climatique (ILAICC), il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président de l'Etablissement à signer le Pacte de Paris sur l'eau et d'adaptation au changement climatique, en soulignant que l'Etablissement a déjà mené et mène encore actuellement des actions dans plusieurs des domaines d'engagements repris dans le pacte et notamment :

### 1- Renforcer les capacités et connaissances

(...)

- *Développer une interface sur les effets du changement climatique et l'eau entre les décideurs et les organismes de recherche sur les sciences environnementales et humaines,*

### 2- Adapter la planification et la gestion par bassin au changement climatique :

- *A l'échelle des bassins, évaluer les impacts du changement climatique et les vulnérabilités et élaborer des stratégies d'adaptation de la gestion de l'eau au changement climatique*

(...)

### 3- Renforcer la gouvernance

(...)

- *Mettre en place des mécanismes pour impliquer les parties prenantes dans la gestion de bassin, notamment dans l'évaluation des vulnérabilités, la planification et la mise en œuvre des mesures d'adaptation, afin de renforcer la gouvernance participative et améliorer la cohérence des politiques d'adaptation des secteurs connexes (agriculture, énergie, transports, tourisme, aquaculture, etc.)*

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.**



# Pacte de Paris sur l'eau et l'adaptation au changement climatique dans les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères

A la vingt-et-unième Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP21/CMP11), organisée du 30 novembre au 11 décembre 2015 à Paris, **Nous**, représentants de Gouvernements, d'organisations internationales, de bailleurs, d'Organismes de Bassin nationaux et transfrontaliers de fleuves, de lacs ou d'aquifères, d'Autorités locales, de la société civile et d'entreprises, apportons notre soutien à l'intégration de l'Eau dans le Plan d'Action sur le Changement Climatique notamment pour initier ou renforcer les actions d'adaptation dans les bassins des fleuves, des rivières, des lacs, des aquifères, des grandes zones humides ainsi que des zones côtières.

## PRINCIPES D'ACTION

Le changement climatique affecte d'ores et déjà et affectera de plus en plus la quantité et la qualité de l'eau douce continentale et les écosystèmes aquatiques, notamment via l'intensité et la fréquence croissante des événements hydrologiques extrêmes, tels que les inondations et sécheresses ainsi que l'élévation du niveau des océans, ce qui représente une menace pour la sécurité, le développement économique et social et pour l'environnement.

Nous reconnaissons qu'il est nécessaire d'engager sans délais des actions d'adaptation pour minimiser les impacts du changement climatique sur la santé et la sécurité des populations, le développement économique et l'environnement, en tenant compte de l'importance de protéger les écosystèmes aquatiques.

**Les bassins sont les espaces naturels où l'eau s'écoule en surface ou dans le sous-sol : ce sont les territoires appropriés pour la gestion des ressources en eau.**

Ces actions d'adaptation au changement climatique doivent donc être mises en œuvre à l'échelle des bassins des fleuves, des rivières, des lacs et des aquifères, par une gestion coordonnée, participative, solidaire, intégrée et durable des ressources en eau, afin d'assurer leur efficacité.

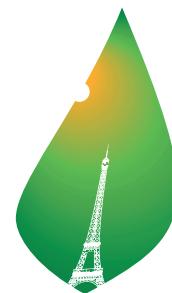
## Nous devons agir vite avant qu'il ne soit trop tard !

Pour ce faire, la mobilisation de financements nouveaux et croissants, dédiés à l'adaptation aux effets du changement climatique dans les bassins, est essentielle. Par conséquent, il est nécessaire de renforcer et de financer les organismes de bassin nouveaux et existants, pour assurer la coopération, la coordination, l'échange d'information, le dialogue, la consultation et la prévention des conflits entre toutes les parties prenantes, mais aussi pour améliorer la mise en œuvre d'actions d'adaptation et le partage des bénéfices à l'échelle du bassin.

Nous encourageons les bailleurs de fonds à soutenir le financement des études préalables et des actions pour l'adaptation au changement climatique dans les bassins.

Les autorités et communautés locales, les secteurs économiques, les acteurs de la société civile doivent être mieux associés et impliqués dans la gestion des bassins, notamment dans la définition et la mise en œuvre des mesures d'adaptation.

Il faut renforcer la coopération entre les institutions impliquées et en particulier entre les organismes de bassin du monde entier et de chaque région pour faciliter le transfert d'expériences et de savoir-faire sur les meilleures pratiques en matière de gestion de bassin et d'adaptation au changement climatique.



**PARIS2015**  
CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES  
SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES  
COP21·CMP11



# Soutenir et mettre en œuvre le Plan d'Action pour l'adaptation au changement climatique dans les bassins.

En fonction de nos mandats respectifs, nous nous engageons à :

## 1 Renforcer les capacités et les connaissances :

- développer des réseaux de surveillance et d'échange de données à l'échelle des bassins et des systèmes d'information sur l'eau intégrés, permanents, fiables, ouverts, représentatifs, interopérables et faciles d'accès comme outil d'aide à la décision sur les mesures d'adaptation,
- développer une interface sur les effets du changement climatique et l'eau entre les décideurs et les organismes de recherche sur les sciences environnementales et humaines,

## 2 Adapter la planification et la gestion par bassin au changement climatique :

- à l'échelle des bassins, évaluer les impacts du changement climatique et les vulnérabilités et élaborer des stratégies d'adaptation de la gestion de l'eau au changement climatique,
- élaborer des plans de gestion de bassin et des programmes d'action pour la mise en œuvre de ces stratégies et de mesures d'adaptation au changement climatique, et organiser des évaluations basées sur des indicateurs adaptés,
- mettre en place une utilisation plus économe et durable des ressources en eau (y compris souterraines) par la maîtrise de la demande et le développement de l'offre par, entre autres, des programmes d'efficacité des usages de l'eau, des mesures de rétention, la modernisation des réseaux, la réutilisation des eaux usées traitées, la recharge artificielle des aquifères, la récupération des eaux pluviales, l'application du principe pollueur-payeur, etc.,
- améliorer les services rendus par les écosystèmes liés à l'eau en matière d'adaptation au changement climatique par, entre autres, la protection et la restauration des zones humides et des côtes, la reforestation et d'autres Mesures de Rétention Naturelle des Eaux (NWRM),

## 3 Renforcer la gouvernance :

- renforcer les capacités institutionnelles des organismes de bassin pour l'adaptation au changement climatique au travers des réseaux et des plateformes existants (Réseau Mondial d'Organismes de Bassin pilotes de la CEE-ONU et du RIOB) et améliorer les capacités individuelles de leurs personnels par la formation professionnelle,
- mettre en place des mécanismes pour impliquer les parties prenantes dans la gestion de bassin, notamment dans l'évaluation des vulnérabilités, la planification et la mise en œuvre des mesures d'adaptation, afin de renforcer la gouvernance participative et améliorer la cohérence des politiques d'adaptation du secteur de l'eau avec les politiques d'adaptation des secteurs connexes (agriculture, énergie, transports, tourisme, aquaculture, etc.),

## 4 Assurer un financement adéquat :

- élaborer des programmes d'investissement et mettre en place des mécanismes de financement durable pour la réalisation des plans et des programmes d'action.

Nous nous engageons à rendre compte de nos actions et à partager les progrès réalisés à l'occasion des prochaines conférences internationales traitant de l'eau et du climat, au sein des réseaux existants, dont le réseau mondial d'organismes de bassin pilotes CEE-ONU-RIOB et l'Initiative sur la Gouvernance de l'Eau de l'OCDE.

Nous nous engageons également à promouvoir la signature de ce Pacte et le Plan d'Action eau et climat.

Nom : .....

Prénom : .....

Titre et qualité : .....

Organisme : .....

Pays : ..... E-Mail : .....

Signé à (Ville - Pays) : .....

Le (jj/mm/2015) : .....

Signature :

A retourner signé à [riob@riob.org](mailto:riob@riob.org) avant le 20 novembre 2015 avec la photo du signataire.

Pacte de Paris - Formulaire de présentation du projet

<p>1. <i>Titre du projet :</i></p> <p>Initiative ligérienne d'adaptation aux impacts du changement climatique (ILAICC)</p>
<p>2. <i>Organisme(s) responsable(s) de la mise en œuvre :</i></p> <p>Etablissement public Loire</p>
<p>3. <i>Description du projet (max. 200 mots) :</i></p> <p>L'initiative, qui a bénéficié de soutiens financiers (principalement de l'Europe) dans le cadre du plan Loire, a permis depuis son début en 2007 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• de développer la connaissance, notamment sur les effets observés et attendus du changement climatique sur le bassin de la Loire et ses affluents, ainsi que sur les vulnérabilités des activités humaines et des milieux associées,</li><li>• de faire partager l'enjeu de l'adaptation à l'échelle du bassin fluvial, à travers le partage et la valorisation de la connaissance acquise, et le développement des échanges et des synergies entre la communauté scientifique et les acteurs de la décision publique.</li></ul> <p>L'Etablissement recherche à chaque fois que possible l'intégration opérationnelle de cette connaissance dans ses propres missions :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• optimisation de la gestion des ouvrages de Naussac et Villerest, dont il est propriétaire et gestionnaire,</li><li>• réduction de la vulnérabilité aux inondations et développement de la résilience territoriale,</li><li>• interventions des SAGE dont il porte la mise en œuvre.</li></ul> <p>En 2015, deux actions sont ainsi prévues :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• L'organisation d'une audition d'experts en prospective, sur le thème de l'évolution des activités humaines et des milieux du bassin de la Loire et ses affluents</li><li>• L'étude des impacts du changement climatique sur la gestion des barrages de Naussac et Villerest.</li></ul>
<p>4. <i>Calendrier de la mise en œuvre (durée, échéance) :</i></p> <p>2007-2015</p>
<p>5. <i>Méthode de suivi de la mise en œuvre du projet :</i></p> <p>La restitution de l'ensemble des travaux est disponible sur <a href="http://www.plan-loire.fr/changement-climatique">www.plan-loire.fr/changement-climatique</a>. Des réunions de restitution des résultats et d'échange sont organisées régulièrement.</p>
<p>6. <i>Contact :</i></p> <p>Etablissement public Loire (<a href="http://www.eptb-loire.fr">www.eptb-loire.fr</a>) Benoît Rossignol, Tel : +33 2 46 47 03 17, <a href="mailto:Benoit.rossignol@eptb-loire.fr">Benoit.rossignol@eptb-loire.fr</a></p>
<p>7. <i>Information complémentaire facultative (site web) du projet :</i></p> <p>La restitution de l'ensemble des travaux est disponible sur <a href="http://www.plan-loire.fr/changement-climatique">www.plan-loire.fr/changement-climatique</a>. Site de l'Etablissement public Loire : <a href="http://www.eptb-loire.fr">www.eptb-loire.fr</a>.</p>